

**Rapport de la COFIN sur le préavis N° 15-2014
concernant le projet d'amélioration du chemin de Chamoyron,
tronçon supérieur, création d'un trottoir et remplacement
de conduites souterraines**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La COFIN s'est réunie à la Maison de Commune le 6 octobre 2014 à 19h30. Etaient présents Monsieur Alain Vionnet, Président, Madame Marie-France Vouilloz-Burnier, Messieurs Stéphane Jaquet, Jacques Laurent, Eric Rochat, Pierre Zapf et Bernard Ramuz, rapporteur.

Egalement présents, Monsieur Alain Bovay, Syndic, responsable des finances, ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, qui ont répondu à toutes nos questions et commentaires de façon claire et précise.

Ce projet, dont la genèse débute en 2007, avec l'achat d'une bande de terrain destinée à améliorer la sécurité des piétons et l'accès routier au quartier et à l'administration communale, a été suivi d'un crédit d'étude approuvé par le conseil en 2011. Le projet finalisé a été soumis à l'enquête publique du 14 juin au 15 juillet 2014, après le préavis favorable du service cantonal des routes datant de 2012.

La Municipalité profite de l'opportunité de la réfection de ce chemin, avec la création d'un trottoir, pour remplacer les vétustes conduites des eaux claires et des eaux usées, ainsi que pour poser une nouvelle borne-hydrante et un tube de réserve pour des besoins futurs.

Le dossier d'appel d'offre a été envoyé aux 6 entreprises invitées et cinq d'entre-elles ont rendu leur offre dans les délais impartis, une d'elle ayant renoncé.

Il est à noter qu'une partie importante des travaux, soit CHF 260'700.- est en relation avec le service des eaux et sera financée indirectement par les taxes y relatives. La TVA concernant les honoraires et les travaux pour le réseau d'eau pourra être récupérée, soit un montant total de CHF 23'688.-. Il faut déduire également le montant du subside de l'ECA pour la défense incendie de CHF 9'000.-. Le coût de la construction du trottoir proprement dit est devisé à environ CHF 500.- le m2. Le coût effectif pour les travaux liés directement à l'aménagement du chemin et du trottoir de Chamoyron est de l'ordre de CHF 315'000.-

Lors de la discussion au sein de la COFIN, il ressort que l'amélioration et la sécurisation de ce chemin très fréquenté par les piétons et les véhicules des habitants du quartier est une nécessité, notamment en regard des futurs projets de « Grandchamp » et du quartier de la gare. Son financement n'est pas problématique, la Municipalité ayant obtenu l'assurance de taux d'emprunt à long terme très favorables.

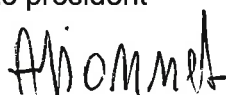
Conclusions :

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres de la CoFin acceptent par 6 voix pour et 1 abstention le préavis municipal ci-dessus. Les membres de la CoFin proposent donc au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'accepter les conclusions du préavis N°15-0214 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux et à signer tous les documents nécessaires ;
- Autoriser la Municipalité à inscrire les servitudes publiques de passage à pied au registre foncier ;
- Adopter la proposition de réponse à l'observation ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 589'000.- ;
- Encaisser la subvention de l' ECA ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur 30 ans au maximum.

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Bernard Ramuz